



elle

Vie citoyenne, culturelle et sportive
Action culturelle

Décision n° 2021-79

Objet : Fixation des tarifs des séances en ligne proposées par le cinéma Trianon

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la décision n°2020-271 du 9 décembre 2020 fixant les tarifs au titre de l'année 2021 pour les services et prestations de la municipalité,

Considérant la fermeture prolongée du cinéma Trianon sur décision gouvernementale pour raisons sanitaires dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, et impactant ainsi son activité,

Considérant l'intérêt de diversifier son activité et ses sources de recettes, et de proposer un service complémentaire au public grâce aux possibilités offertes par le numérique et les services audiovisuels en ligne,

Considérant l'offre proposée par la plateforme de vidéos à la demande (VAD) LA TOILE VOD, pour une programmation mensuelle en ligne,

Considérant l'offre du dispositif de séances en ligne proposée par LA VINGT-CINQUIÈME HEURE,

Considérant que ces partenaires fixent leur propre grille tarifaire,

Au vu de l'actuelle grille tarifaire proposée par le cinéma Trianon,

DECIDE d'intégrer à la grille tarifaire du cinéma Trianon les tarifs de 0.99 €, 3.99 € et 4.99 € en tant que tarifs d'achats à la location sur LA TOILE VOD.

DECIDE d'accepter les tarifs proposés par le partenaire LA VINGT-CINQUIÈME HEURE, sachant qu'ils peuvent excéder le tarif plein de 6,70 € proposé par la salle.

Fait à Sceaux, le 7 avril 2021



Philippe Laurent

Philippe LAURENT